



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Jeudi 10 octobre 2013, à 10 heures

New York

*Président* : M. Dabbashi ..... (Libye)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)**

**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président (parle en arabe)** : Avant de poursuivre nos travaux, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue, au nom de toutes les délégations, aux participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement pour 2013, qui assistent aux séances de la Première Commission cette année dans le cadre de leur formation. Ils sont assis au fond de la salle de conférence, et j'encourage les membres de la Première Commission à les saluer quand ils les croisent et quand ils prononcent leurs déclarations.

**M. Al-Hakim (Iraq) (parle en arabe)** : Qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. J'ai bon espoir que, du fait de votre compétence, nos réunions seront couronnées de succès.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de Bahreïn au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, respectivement (voir A/C.1/68/PV.3).

Les valeurs supérieures du multilatéralisme renforcent la crédibilité de la responsabilité collective de la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes de destruction massive. Alors que mon gouvernement réaffirme son attachement à ces principes, nous cherchons à faire en sorte que l'Iraq devienne une source et un facteur de stabilité dans la région et sur la scène internationale, évitant ainsi d'être à l'origine de tensions et d'instabilité à l'échelle de la planète. Je voudrais, Monsieur le Président, réaffirmer par votre entremise la volonté de l'Iraq de respecter les conventions et traités internationaux en vigueur dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Comme le stipule la Constitution iraquienne, mon pays attache la plus haute importance à un désarmement international total et complet, car nous ne croyons pas que la course aux armements permettra de régler les problèmes internationaux pleinement et de manière pacifique. Au contraire, cette course est source d'instabilité et de tension. L'engagement de l'Iraq en faveur des traités et des conventions sur la non-prolifération et le désarmement repose sur notre conviction que l'adhésion universelle aux instruments internationaux du désarmement est d'une importance capitale. Le démantèlement complet de ces armes est l'un des piliers, voire l'une des garanties, dont dispose la communauté internationale contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. Cette mesure permettrait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50722(F)



Document adapté

Merci de recycler



aussi de garantir la paix et la sécurité internationales en cherchant des solutions communes, partagées et concrètes par le biais de négociations multilatérales.

C'est pour toutes ces raisons que l'Iraq a adhéré aux principaux instruments du désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, et réaffirme sa détermination à en appliquer toutes les dispositions. Nous avons adhéré au TNP en 1969, ainsi qu'au protocole additionnel au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et à la Convention sur les armes inhumaines, et nous soutenons la Convention sur les armes à sous-munitions.

De nombreux pays partagent la position de l'Iraq, estimant nécessaire de veiller à ce que le désarmement nucléaire reste une priorité de premier ordre pour la Conférence du désarmement, comme l'indiquent le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2), qui s'est tenue en 1978, et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires de 1996 (voir A/51/218), qui affirmaient que l'utilisation des armes nucléaires ou la menace leur utilisation constituaient une violation du droit international relatif aux conflits armés. L'avis consultatif déclare également que les États Membres doivent s'engager à poursuivre de bonne foi des négociations sur un désarmement nucléaire mondial sous un contrôle international strict et efficace. Nous réitérons que le désarmement nucléaire doit rester une de nos priorités centrales. Le caractère dévastateur de ces armes rend leur élimination nécessaire pour la survie de l'humanité. Leur existence même est une source de danger qui menace la paix et la sécurité internationales.

Mon pays engage instamment les États dotés d'armes nucléaires à assumer leurs responsabilités en respectant au plus vite les principes inscrits dans l'article VI du TNP, en appliquant cet article à la lettre, et en s'acquittant intégralement des engagements pris dans le cadre des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. Je tiens également à saisir la présente occasion pour réaffirmer le droit inaliénable des États, en particulier les pays en développement, de mettre au point, produire et utiliser une technologie nucléaire à des fins pacifiques en vue de réaliser une croissance économique sans entrave ni discrimination, dans la

mesure où ces activités sont soumises aux contrôles de l'AIEA et répondent aux conditions définies par le régime de non-prolifération.

Malgré l'évolution positive de la situation que nous avons pu constater récemment sur la scène internationale, nous continuons d'être préoccupés par la présence et le maintien de vastes arsenaux d'armes nucléaires et la mise au point de nouvelles armes et de leurs vecteurs. Il est donc nécessaire de conclure un accord sur un instrument juridiquement contraignant qui fournisse aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties inconditionnelles de la non-utilisation de ces armes ou de la menace de leur utilisation contre eux. Cet instrument devrait également définir les principes qui favoriseront la réalisation de progrès vers les objectifs recherchés.

Bien que des garanties pacifiques constituent une composante essentielle et alors que cette exigence de la part des États non dotés d'armes nucléaires soit juste et crédible, nous nous sommes abstenus volontairement d'acquiescer des armes nucléaires en adhérant aux traités pertinents. Néanmoins, cela ne devrait pas empêcher la réalisation de l'objectif final, à savoir un désarmement nucléaire général et complet.

L'Iraq réaffirme son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, élément central de l'objectif d'élimination des armes nucléaires. Nous appelons la communauté internationale à mettre en œuvre la résolution de 1995 sur l'examen et la prorogation du TNP, le programme de travail énoncé dans le document final de la Conférence d'examen de 2000, qui constitue un lien essentiel à cet égard, ainsi que la résolution 487 (1981).

La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient exigent que toutes les armes de destruction massive et, avant tout, les armes nucléaires, y soient totalement éliminées conformément à l'objectif fixé au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, adoptées chaque année par consensus, et aux résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

Le fait que les efforts internationaux n'aient pas abouti à l'organisation de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction, qui aurait dû se tenir à Helsinki en décembre 2012, représente un rejet des engagements pris au titre du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et sapera la crédibilité du TNP ainsi le processus d'examen du Traité et le régime de non-prolifération nucléaire en général. De même, la responsabilité du report sine die de la conférence, sur la base de prétextes inacceptables, est attribuable à l'ONU et aux États qui parrainent et doivent organiser la conférence en qualité d'États dépositaires du Traité.

La République d'Iraq accueille avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale, par sa résolution 67/234 B, du Traité sur le commerce des armes en avril 2013, et son ouverture à la signature en juin 2013, en tant qu'instrument juridique international contraignant réglementant le commerce des armes classiques dans le monde. Ce Traité souligne la nécessité de prendre en considération toutes les exigences et préoccupations des États Membres de l'ONU, conformément à la Charte et aux principes du droit international.

La Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a obtenu de bons résultats par le passé. Malheureusement, elle se trouve à un tournant décisif, compte tenu de la multiplication des crises régionales, des menaces terroristes et des risques de prolifération des armes de destruction massive. Cela fait près de 17 ans que la Conférence n'a pas réussi à jouer le rôle de négociation que lui confient les traités de désarmement. Dans ce contexte, nous sommes tenus d'intensifier nos efforts afin de parvenir à un accord sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres, en conformité avec le règlement intérieur, et permette à la Conférence de progresser dans l'examen des questions dont elle est saisie. Nous espérons que les États membres de la Conférence du désarmement parviendront à un accord sur un programme de travail à la session de 2014 afin d'aller de l'avant et d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons en matière de désarmement, notamment le désarmement nucléaire, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Il m'est agréable de signaler les efforts déployés sous la présidence iraquienne de la Conférence du désarmement, durant laquelle l'Iraq a réussi à exécuter cette mission, couronnée par l'adoption, le 16 août 2013, par la Conférence, de la décision publiée sous la cote CD/1956/Rev.1, relative à la création d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir le programme de travail de la Conférence.

Pour terminer, ma délégation souhaite plein succès à la Première Commission et espère qu'elle arrivera à obtenir les résultats escomptés en parvenant à un accord entre tous les États Membres sur les questions essentielles. La Commission peut compter sur la coopération et l'appui de l'Iraq.

**M. Mikhnevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Les questions de la sécurité internationale, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, telles qu'examinées à la Première Commission, sont depuis toujours des priorités importantes pour notre délégation et notre pays. Les faits survenus récemment en Syrie démontrent l'importance du renforcement du régime mondial de non-prolifération des armes de destruction massive. L'emploi d'armes chimiques ne saurait être justifié, et les responsables de ce crime doivent rendre compte de leurs actes. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction le Cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes adopté le 14 septembre, ainsi que la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la Syrie, qui prévoit non seulement l'élimination des armes chimiques syriennes mais jette également les bases d'une solution pacifique à la crise syrienne.

Tous ces éléments indiquent clairement qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir d'autre solution qu'une solution politique et diplomatique au conflit dans ce pays. Toute intervention militaire ne fera qu'aggraver le conflit et menacer l'intégrité territoriale et la souveraineté de cet État.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un des éléments fondamentaux du système de sécurité internationale et de stabilité stratégique. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP aura lieu dans moins de deux ans. J'appelle tous les États parties au Traité à tout mettre en œuvre pour appliquer le Plan d'action établi à la Conférence d'examen de 2010. Il est important que tous les piliers du Traité – le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – soient examinés comme il se doit.

Le Bélarus a toujours appuyé le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires et y participe activement. Cette année marquera le vingtième anniversaire de l'adhésion de notre pays au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. En juillet 1993, le Bélarus est devenu le premier État à avoir renoncé, de manière volontaire et sans condition préalable, à la possibilité de posséder des armes nucléaires qui

restaient après l'effondrement de l'Union soviétique. Le retrait des armes nucléaires du Bélarus a été achevé en novembre 1996.

Hélas, le processus d'abandon total des armes nucléaires et de création de zones exemptes d'armes nucléaires, que la communauté internationale a salué dans un certain nombre de pays dans les années 90, ne s'est pas poursuivi au cours de ce nouveau millénaire. En outre, le processus menant à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue une approche réaliste du processus de désarmement nucléaire, est au point mort. En outre, certains États cherchent à développer leurs programmes nucléaires militaires et à moderniser leurs armes nucléaires et leurs vecteurs. Nous sommes convaincus que la renonciation aux armes nucléaires n'affaiblit pas, mais au contraire renforce la souveraineté et l'intégrité territoriale et élargit les possibilités de développement économique. Les exemples du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine doivent convaincre d'autres pays de suivre cette voie.

Aujourd'hui, le Bélarus organisera dans la salle de conférence 3, en collaboration avec les Missions du Kazakhstan et de l'Ukraine et avec l'aide de l'initiative Reaching Critical Will, une table ronde sur le thème « Vingt ans de renonciation aux armes nucléaires par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine : enseignements tirés et perspectives de désarmement nucléaire ». L'objectif de cette manifestation est d'attirer une nouvelle fois l'attention sur l'importance historique que revêtent les décisions politiques adoptées au début des années 90, qui ont stimulé le processus de désarmement nucléaire et considérablement renforcé la sécurité internationale en général.

À cet égard, je souhaite aborder la problématique de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Elle est directement liée à la question du contrôle des exportations et aux efforts visant à empêcher que des matières qui servent à fabriquer ces armes ne tombent entre les mains de terroristes, d'organisations terroristes et d'autres criminels. À cet égard, le Bélarus appuie les efforts déployés pour que soit appliquée la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui met en place une stratégie globale et intégrée de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Notre document-cadre national – une feuille de route qui prévoit de nouvelles mesures de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) – a été élaboré par

le Bélarus l'année dernière et constitue un outil efficace pour améliorer l'application de cette résolution. Nous sommes prêts à établir la coopération la plus large possible, tant en ce qui concerne la résolution elle-même que l'application de notre document-cadre.

Les questions de prolifération des armes de destruction massive sont dans la droite ligne de l'objectif international de prévention de la dissémination incontrôlée des armes classiques.

Le Traité sur le commerce des armes, que l'Assemblée générale a adopté en vertu de la résolution 67/234 B, est un pas dans la bonne direction. Malheureusement, le Traité ne remplit pas pleinement sa tâche principale de prévention du trafic d'armes classiques. L'efficacité de cet instrument international dépendra avant tout tributaire de la participation des principaux exportateurs et importateurs d'armes et de l'adoption de mesures spécifiques visant à prévenir le trafic d'armes, ainsi que de la création de solides systèmes nationaux de contrôle des exportations dans les pays où de tels systèmes ne sont pas encore disponibles. Sur la base de ces facteurs, nous allons donc examiner les options qui s'offrent à nous s'agissant de l'adhésion à cet instrument juridique international.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur que de prononcer ma première déclaration en qualité de Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-huitième session. J'ai toute confiance dans votre capacité de conduire les travaux de la Commission à bon port, et je puis vous assurer à cet égard, Monsieur le Président, de l'entière coopération de ma délégation. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, de ses louables efforts.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Ligue des États arabes (voir A/C.1/68/PV.3) concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Les Émirats arabes unis ont toujours appliqué une politique nationale suivie, avec des prises de position claires, sur les questions de désarmement et de non-prolifération, fondée sur la ferme conviction qu'il importe d'adhérer à toutes les conventions

internationales dans ce domaine et de les mettre pleinement en œuvre. En conséquence, notre pays a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2000, signé son accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2003, ratifié le Protocole additionnel à cet accord en 2010, et récemment signé le Traité sur le commerce des armes. Sur la base de cette position, les Émirats arabes unis expriment leur préoccupation face au manque de progrès enregistrés par la communauté internationale dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, situation qui pourrait porter atteinte aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous renouvelons notre appel afin que cette obligation soit prise au sérieux. Nous avouons notre préoccupation face à l'incapacité de la Conférence du désarmement, à Genève, d'obtenir le moindre résultat, alors que sa création remonte déjà à des années. Il faut trouver un moyen de surmonter cet obstacle afin de permettre le commencement du processus de négociation visant la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée cette année, qui fait peser une menace évidente sur la paix et la sécurité régionales et internationales et montre une fois de plus l'importance de l'entrée en vigueur du TICE. Nous appelons donc les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité afin d'en permettre l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Les Émirats arabes unis attachent une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de non-prolifération et du processus de désarmement nucléaire, ainsi qu'au régime de garanties généralisées de l'AIEA, en particulier à son protocole additionnel, qui représente un instrument clef de vérification du régime de non-prolifération et permet de fournir des garanties crédibles quant à l'utilisation de toutes les matières et installations nucléaires à des fins pacifiques.

Sur ce point, je tiens à confirmer la position de fermeté de mon pays relativement à la nécessité que tous les États honorent pleinement les obligations que leur impose le régime de garanties ainsi que tous leurs autres

engagements internationaux pertinents. À cet égard, ma délégation demeure préoccupée par les problèmes auxquels se heurte le régime de non-prolifération, et en particulier par l'incapacité dans laquelle se trouve l'Agence internationale de l'énergie atomique de vérifier complètement la nature pacifique des activités nucléaires de l'Iran. Nous prions l'Iran de régler avec l'AIEA toutes les questions en suspens afin de rassurer la communauté internationale sur la nature pacifique de son programme nucléaire et d'exclure tout objectif militaire éventuel.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous avouons notre déception face à l'impossibilité de convoquer la conférence prévue en 2012 en vertu du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Nous appelons les organisateurs à convoquer la conférence dès que possible pour préserver la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons également Israël à adhérer au TNP, car il est le seul État de la région qui n'y a pas encore adhéré. Nous demandons instamment à tous les États de la région à œuvrer de façon constructive à la réalisation de l'objectif de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les Émirats arabes unis appuient les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire, notamment à la lumière des risques croissants de terrorisme nucléaire. Nous nous félicitons des résultats de la conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire qui s'est tenue récemment au siège de l'AIEA. Je voudrais également souligner l'engagement constant des Émirats arabes unis en faveur de ces efforts internationaux, comme le reflète leur participation au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2010 et au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en 2012. Dans le cadre de ces efforts, les Émirats arabes unis vont accueillir, du 27 au 31 octobre à Abou Dhabi, la Conférence internationale de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est impératif pour la communauté internationale de parvenir rapidement à un consensus afin de faire avancer les travaux de la Commission, en vue de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

**M. Haddad** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à vos fonctions respectives pour la soixante-huitième

session de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier votre prédécesseur et les membres du Bureau sortant.

Ma délégation appuie les déclarations faites respectivement par les représentants de l'Indonésie et de Bahreïn au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/68/PV.3).

À l'heure où la communauté internationale dans son ensemble s'emploie à définir les lignes directrices de l'examen des objectifs de développement pour l'après-2015, à évaluer les politiques actuelles et à établir de nouvelles priorités, nous devons impérativement prendre le temps d'examiner les chiffres alarmants concernant les armements dans le monde et faire le point sur les engagements et les promesses énoncés à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui appelle à ce que des efforts soient déployés afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques. Le Liban réaffirme qu'il ne sera possible de garantir la paix et la sécurité internationales que grâce à la volonté et à la détermination politiques – la volonté politique de limiter les armements et les armes de destruction massive, et en particulier les armes nucléaires.

Le Liban estime que les armes de destruction massive – y compris les armes chimiques – sont comme une épée de Damoclès au-dessus de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous condamnons vigoureusement l'emploi de ces armes et réaffirmons que seuls des efforts collectifs, par l'entremise de l'ONU et des organismes spécialisés, permettront d'éliminer les risques et les conséquences liés à ces armes indésirables. Les armes nucléaires sont la chose la plus dangereuse que l'homme ait inventée jusqu'à présent. Même si elles peuvent être considérées comme une découverte intellectuelle, il s'agit également d'un échec moral qui met en péril toute l'humanité et toutes les civilisations.

Decette tribune de la Première Commission, le Liban appelle à la mise en œuvre de la résolution 50/66, relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans le cadre d'une vision régionale et globale intégrée où la politique du deux poids deux mesures n'a pas de place. Nous voudrions rappeler une fois de plus aux délégations l'impératif de convoquer le plus rapidement possible sur ce sujet une conférence, à laquelle doivent participer toutes les parties concernées.

Dans ce contexte, nous voudrions rappeler qu'Israël est le seul État de la région qui n'a pas adhéré au TNP. Le Liban appelle donc la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il soumette ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'AIEA. L'élimination complète des armes nucléaires demeure la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes – la seule mesure permettant d'instaurer la sécurité, une stabilité durable et une paix juste et globale dans la région et dans le monde.

Le Liban réaffirme le droit des États, tel que consacré par le TNP, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous pensons qu'il faut prendre en considération la dimension humaine de l'énergie nucléaire, et ce, d'urgence. À cet égard, c'est avec satisfaction que nous prenons note des efforts internationaux visant à sensibiliser le public à cette question et à trouver des solutions globales et appropriées pour que les progrès scientifiques ne mettent pas en péril la sécurité générale.

Tout en réaffirmant le droit des États à la légitime défense, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, et donc d'acquérir, de fabriquer et d'exporter des armes, le Liban se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes. Nous espérons que ce Traité permettra de renforcer le contrôle international des mouvements d'armes et contribuera à ce qu'elles ne soient pas utilisées à des fins terroristes ou dans le cadre de la criminalité organisée. Notre pays espère également que ces efforts permettront de mettre en place un mécanisme pour demander des comptes aux États qui ne respectent pas les résolutions de l'ONU.

Le Liban estime que le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement est l'enceinte la plus représentative et à caractère global à même de rapprocher les différents points de vue et de renforcer la confiance. Par conséquent, nous demandons que le rôle de la Conférence du désarmement soit renforcé et que l'on mette tout en œuvre pour qu'elle puisse réaliser les nobles objectifs pour lesquels elle a été créée.

Le Liban exhorte la communauté internationale à intensifier ses efforts et à œuvrer de concert pour débarrasser le monde des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Nous parlons malheureusement d'expérience, en raison de la menace qu'Israël continue de faire peser sur notre territoire, sur notre espace aérien et sur nos eaux territoriales. Le Liban continue de subir des attaques incessantes lancées par Israël contre son

territoire, ses installations et ses infrastructures à l'aide d'armes létales et prohibées – des armes qui continuent de faire des victimes innocentes au sein de la population libanaise.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter plein succès et réitérer, à vous même et au Bureau, l'appui de ma délégation. Nous participerons aux négociations afin d'en assurer le succès.

**M. Maope** (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, vous-même et les membres du Bureau, pour votre élection. Je peux vous assurer du plein appui de notre délégation.

Je tiens à souscrire aux déclarations prononcées par les représentants de l'Iran et du Nigéria au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États africains, respectivement (voir A/C.1/68/PV.3).

Nations éprises de paix, nous sommes rassemblées, comme il est dit dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, pour

« pratiquer la tolérance, [à] vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, [et] [à] unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Toutefois, notre objectif – faire du monde un lieu sûr où l'humanité peut vivre sans crainte d'être annihilée par l'utilisation d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive – continue de nous échapper. Il y a tout simplement un trop grand nombre de menaces qui pèsent sur la paix aujourd'hui. Le terrorisme et les conflits inter- et intra-étatiques sont l'ordre du jour. Le trafic d'armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre, fait également peser une grave menace sur la paix mondiale. Certains pays sont détenteurs d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La vraie question qui se pose à nous est de savoir comment avancer dans la quête de nos idéaux qui consistent à renforcer la sécurité humaine par un désarmement général et complet sans pour autant affaiblir la sécurité des États.

Dans les pays en développement, les armes légères et de petit calibre sont responsables de pertes quotidiennes en vies humaines. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et son Instrument international de traçage sont d'importants mécanismes mondiaux susceptibles de mettre un frein à la fabrication, au transfert et à

la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à leur accumulation excessive et à leur dissémination incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Il est cependant de notoriété publique que la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères n'a pas eu le succès escompté. Le fait qu'il ne soit pas juridiquement contraignant rend son application plus difficile. Ma délégation forme l'espoir que cette question se verra accorder toute l'attention nécessaire à la Conférence d'examen de 2018. De plus, l'absence d'un financement prévisible pour la mise en œuvre du Programme constitue un autre obstacle majeur, et nous appelons nos partenaires du développement à accroître leur coopération, de même que le financement du Programme.

Il est encourageant qu'après de nombreuses années de négociations, la communauté internationale ait décidé que le moment était venu de régler le commerce mondial des armes classiques par l'adoption, le 2 avril, du Traité sur le commerce des armes. Il est encore plus encourageant de noter que plus de 113 États Membres ont signé le Traité depuis sa première ouverture à la signature, le 3 juin. Je suis fier d'annoncer que mon pays, le Lesotho, en fait partie. Nous nous engagerons sous peu sur la voie qui mènera à la ratification de cet instrument. Nous encourageons les autres États Membres à envisager d'adhérer au Traité sans plus attendre afin que celui-ci puisse entrer rapidement en vigueur. Nous espérons que le Traité sur le commerce des armes créera des conditions d'égalité en matière de transferts internationaux d'armes en exigeant de tous les États qu'ils respectent les normes relatives au contrôle des transferts.

Nous ne sommes nullement rassurés par le fait que certains États possèdent des armes de destruction massive, dont des armes nucléaires, en grandes quantités, sous prétexte qu'ils en ont besoin à des fins de dissuasion. Les conséquences humanitaires dévastatrices de ces armes sont connues de tous. L'histoire a montré que la théorie de la dissuasion est contreproductive. Elle incite à une course aux armements sans fin et exacerbe le risque de prolifération. La détention d'armes nucléaires ne s'est pas révélée être une source de sécurité et de stabilité. C'est pourquoi nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à respecter leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), non seulement en renonçant à leurs arsenaux nucléaires, mais en les détruisant d'une manière vérifiable. Il importe aussi que les États non parties au

TNP envisagent d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Il est manifestement indispensable que nous portions notre attention sur le renforcement du TNP, pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Les trois piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – doivent être mis en œuvre de manière équilibrée. Il faut mettre fin aux efforts visant à saper la crédibilité du Traité. Dans ce contexte, nous nous devons de signaler nos préoccupations face à l'absence de progrès réalisés en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le fait qu'une conférence sur la création de cette zone n'ait pas été tenue l'année dernière, comme cela avait été proposé par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, constitue un revers considérable. Nous appelons les organisateurs à faire tout leur possible pour que cette conférence ait lieu le plus tôt possible. Il ne faut pas oublier que cette conférence n'est pas une fin en soi; l'objectif final est de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ce qui permettra de renforcer la sécurité régionale aussi bien que mondiale.

Dans le même ordre d'idées, nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et leurs protocoles, et à coopérer à la réalisation de l'entrée en vigueur des protocoles juridiquement contraignants à ces traités. À cet égard, nous espérons que la ratification du Traité de Pelindaba par les États dotés d'armes nucléaires restants deviendra bientôt une réalité. Il va sans dire que les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation morale de fournir des assurances de sécurité négatives juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires quant à l'utilisation de ces armes.

L'accord conclu sur l'élimination des armes chimiques de la Syrie montre ce que la communauté internationale peut accomplir grâce à une diplomatie effective. Nous saluons la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui établit un cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes, et nous sommes encouragés par la décision prise par la Syrie de détruire l'intégralité de ses armes chimiques et d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous ne

pouvons qu'espérer que d'autres pays en possession de telles armes et d'autres armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, y renonceront et s'associeront au consensus en faveur d'un monde plus sûr.

Un enseignement majeur à tirer de l'emploi d'armes chimiques en Syrie est qu'il n'existe aucune garantie que des armes de destruction massive ne seront jamais employées, de manière délibérée ou accidentelle, par des États ou des acteurs non étatiques, y compris les terroristes. Nous devons faire fond sur l'élan suscité à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) tenue le 26 septembre, afin de débarrasser le monde des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

L'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement, dénature l'objectif pour lequel l'ONU a été créée. Le moment est venu pour les États membres de la Conférence de cesser de se concentrer sur leurs intérêts particuliers limités en matière de sécurité et de faire avancer l'examen des questions dont ils sont saisis. En tant que l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, l'importance de la Conférence du désarmement est incontestable.

Enfin, tout ce qu'il y a à dire au sujet du désarmement et de la non-prolifération a déjà été dit. Chaque année, nous réitérons nos positions bien connues sur le désarmement et la non-prolifération, tant à la Première Commission que dans d'autres instances du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Il est pourtant difficile de recueillir un consensus, et l'application des décisions prises ne progresse guère. Il est maintenant temps de traduire nos discours dans les faits. Avec la volonté politique nécessaire, nous pouvons accomplir des progrès notables.

**M. Back** (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la Première Commission à sa soixante-huitième session. L'Australie se réjouit de vous voir présider cette importante Commission. Vous pouvez être assuré du plein appui de la délégation australienne.

Une des priorités essentielles de l'Australie est de faire avancer le programme de non-prolifération et de désarmement. Nous sommes prêts et disposés à



apporter une contribution novatrice pour nous assurer que l'ONU ne relâche pas ses efforts visant à satisfaire son ambition d'un monde plus pacifique, plus stable et plus sûr, non seulement pour nous mais aussi pour les générations futures, et pour accélérer l'avènement de l'ère où les êtres humains n'auront plus à vivre sous la menace de la violence, qu'elle soit causée par la guerre, les conflits ou le terrorisme. Dans cet esprit et parmi les nombreuses questions qui méritent notre attention, j'axerai aujourd'hui mes observations sur certains domaines prioritaires qui appellent une action concertée de notre part.

Les faits survenus cette année ont mis en évidence, de façon saisissante, les raisons pour lesquelles nous sommes tous extrêmement préoccupés par la menace que les armes de destruction massive posent à la paix et à la sécurité mondiales et régionales. L'Australie a condamné dans les termes les plus énergiques l'emploi d'armes chimiques en Syrie, y compris l'attaque menée le 21 août dans la banlieue de Damas, qui a tué plusieurs centaines de personnes, y compris des enfants. Cette attaque constitue une violation révoltante de l'interdiction de longue date de l'emploi d'armes chimiques, et il est impératif que les responsables de cette violation grave du droit international soient traduits en justice.

Gardant cela à l'esprit, l'Australie s'est portée coauteur de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, dont elle a salué l'adoption, tout comme elle s'est félicitée de la décision de détruire les armes chimiques de la Syrie prise par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ces textes renforcent une norme fondamentale régissant les relations internationales, à savoir que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, est considéré comme un acte odieux par l'humanité et constitue une violation grave du droit international. Pour la première fois, le Conseil a établi que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. L'Australie appuie pleinement l'application intégrale et rapide de ces mesures, telles que définies par le Conseil.

Nous saluons les efforts rapides déployés par l'ONU et l'OIAIC pour assurer leur mise en œuvre. Les deux organisations s'acquittent de leur mission dans des conditions très difficiles, et la communauté internationale doit appuyer pleinement et fermement ces efforts. Nous appelons les autorités syriennes à

coopérer sans conditions avec l'ONU et l'OIAIC pour veiller à la destruction complète, définitive, vérifiable et obligatoire des armes chimiques de la Syrie ainsi que de toutes matières et équipements connexes.

Les 12 derniers mois ont été particulièrement productifs pour la progression des efforts mondiaux relatifs à la maîtrise des armes classiques avec, entre autres, l'adoption à une écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale, le 2 avril, du Traité sur le commerce des armes, dont l'Australie est un des coauteurs. L'adoption par le Conseil de sécurité, le 26 septembre, de la résolution 2117 (2013), présentée par l'Australie en vue de renforcer les mesures internationales de lutte contre le commerce illicite et le détournement des armes légères et de petit calibre marque également une étape importante.

L'Australie est honorée d'avoir contribué à l'élaboration de ces initiatives. Elle compte parmi les premiers signataires du Traité sur le commerce des armes et, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de septembre, elle a donné une impulsion à la résolution sur les armes légères et de petit calibre (résolution 2117 (2013)). Maintenant que le Traité sur le commerce des armes est ouvert à la signature, la communauté internationale doit maintenir l'élan dont bénéficie le Traité pour faire en sorte qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais et veiller à sa mise en œuvre effective. À la présente session de la Première Commission, l'Australie, conjointement avec d'autres coauteurs du Traité sur le commerce des armes – l'Argentine, le Costa Rica, la Finlande, le Japon, le Kenya et le Royaume-Uni – présentera un projet de résolution appelant les autres États à signer et ratifier le Traité et encourageant son entrée en vigueur rapide.

Nous invitons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution, qui invite également les États en mesure de le faire de fournir une assistance aux États demandeurs qui comptent devenir partie au Traité. L'Australie encourage les États souhaitant aider à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes à contribuer à la United Nations Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation. Ce mécanisme de financement permettra également aux États d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Australie encourage à maintenir l'élan visant à rendre universelles la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention d'Ottawa sur les

mines antipersonnel. Consciente des conséquences tragiques qu'ont les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel sur les civils, l'Australie appelle à une mobilisation soutenue de l'assistance et de la coopération nationales et internationales et à la promotion de l'universalisation et d'une mise en œuvre intégrale et effective de ces conventions. Nous attendons également avec intérêt la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, prévue à Maputo en 2014, qui fera fond sur les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation d'un monde exempt de mines.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement. Nous devons continuer de réaffirmer notre appui aux normes établies par ce Traité. Nous devons prendre des mesures crédibles pour nous préoccuper du fait que des armes nucléaires existent toujours 68 ans après leur unique emploi en temps de guerre. Nous devons admettre qu'en matière de désarmement nucléaire, des progrès sont accomplis plus aisément dans un climat de confiance propice à la mobilisation de la volonté politique permettant de renoncer aux armes nucléaires.

Les attentes en matière de désarmement nucléaires doivent avant tout être satisfaites par les États dotés de l'arme nucléaire. L'Australie se félicite de la volonté soutenue des États dotés de l'arme nucléaire d'avancer dans la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris ou réaffirmés en 2010 en matière de désarmement. Il est toujours particulièrement difficile de rendre compte des progrès faits en matière de désarmement nucléaire. Une culture renforcée de la transparence et de la responsabilité est essentielle. À cette fin, l'Australie et les autres membres de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement s'emploient à faire participer les États dotés de l'arme nucléaire à des efforts de transparence et de communication de l'information.

Il est évident qu'il existe des lacunes dans le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires; nous en sommes conscients et une grande partie de nos efforts vise à les combler. Cela signifie toutefois également que les initiatives régionales sont un élément complémentaire essentiel; elles peuvent renforcer les efforts mondiaux, mais elles peuvent aussi répondre à des préoccupations et incertitudes régionales

spécifiques. C'est plus pertinent et plus urgent au Moyen-Orient que nulle part ailleurs. L'Australie appuie fermement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et les efforts en cours en vue de convoquer une conférence y relative dans les meilleurs délais. Nous appelons tous les pays du Moyen-Orient, dans un esprit de coopération véritable et constructive, à œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste une priorité. Le moratoire sur les essais nucléaires doit être renforcé afin d'empêcher un retour aux essais nucléaires. Le TICE ne représente pas un simple engagement pratique à ne pas effectuer d'essais nucléaires; il est également le symbole d'un objectif plus ambitieux qui consiste à prévenir la mise au point d'armes nucléaires. L'Australie appelle les États qui possèdent des armes nucléaires et les pays visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité.

Les débats qui ont eu lieu à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo l'année dernière et à laquelle l'Australie a pris part, ont illustré une fois de plus les incidences humanitaires dévastatrices, immédiates et à long terme d'une détonation nucléaire. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment en mettant en œuvre le Plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Dans l'intervalle, nous devons mettre un terme à l'accumulation d'armes nucléaires, et nous devons même inverser cette tendance et diminuer le nombre de ces armes. La nécessité d'adopter un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est reconnue depuis longtemps par l'Assemblée générale, et les négociations auraient dû commencer il y a longtemps. À cet égard, la Conférence du désarmement doit se remettre au travail. L'Australie apporte sa contribution en vue de sortir de l'impasse en participant aux activités du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Nous devons affronter de nouveaux problèmes de sécurité, par exemple dans le cyberspace. Nous accueillons avec satisfaction le rapport consensuel du

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/68/98), que l'Australie a eu l'honneur de présider. Les recommandations du Groupe sur les normes, règles et principes de comportement responsable des États et le fait que le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, est applicable, constituent une avancée importante et représentent un principe fondamental sur lequel peut s'appuyer un processus visant à formuler des règles applicables au comportement des États dans le cyberspace.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne restent pas statiques. Alors qu'elle était autrefois considérée comme un problème nouveau, la sécurité dans l'espace fait maintenant partie des priorités de la communauté internationale en matière de sécurité. Le rapport consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189) montre comment de meilleures coordination et consultation entre États peuvent limiter les malentendus et les erreurs dans l'espace. De telles mesures, qui s'ajoutent à la réaffirmation par le Groupe d'experts gouvernementaux du cadre juridique existant relatif aux activités spatiales, contribueront à créer un climat de confiance entre les acteurs et utilisateurs de l'espace. À cette fin, l'Australie se félicite des efforts que continue de déployer l'Union européenne en vue d'associer la communauté internationale à l'élaboration d'un projet de code de conduite international pour les activités spatiales.

Les débats thématiques qui se dérouleront au cours des semaines à venir offriront à chacun d'entre nous la possibilité de participer activement aux initiatives visant à faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération. J'espère que sous votre direction, Monsieur le Président, nous mettrons collectivement l'accent sur l'obtention de résultats pratiques dont bénéficiera l'ensemble de la communauté internationale et, plus important encore, l'humanité.

**M. Ruiz Blanco** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter et à féliciter les membres du Bureau de votre élection. Je suis certain que votre dévouement et votre expérience nous permettront de déployer des efforts efficaces et de faire avancer le processus de revitalisation du mécanisme de désarmement.

C'est à la fois plein d'espoir et de préoccupation que je prends la parole devant la Première Commission, conscient des défis inéluctables, voire redoutables, que doit relever l'humanité pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes, quelles que soient leurs caractéristiques et indépendamment de leur pouvoir de destruction. Je suis préoccupé par les nombreuses questions non réglées dans ce domaine; elles ne seront pas réglées tant que des efforts décisifs ne seront pas déployés par les États qui composent notre communauté de nations et qui ont dans cette enceinte la possibilité de dialoguer et d'agir. Je suis plein d'espoir parce qu'aucun de nos gouvernements n'ignore que le désarmement n'est pas un simple objectif, mais également une obligation fondamentale de chaque État, et que les moyens qui nous permettront d'atteindre nos objectifs sont l'entente et la concertation.

Mon pays estime qu'il est essentiel de réglementer le commerce des armes classiques et de promouvoir les mécanismes de contrôle du trafic de ces armes. C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que le 24 septembre dernier, en marge du débat général de l'Assemblée générale, le Président de la République de Colombie, Juan Manuel Santos Calderón, a signé le Traité sur le commerce des armes. Cela montre notre ferme attachement à l'esprit de ce Traité, qui représente un jalon dans le domaine de la maîtrise du commerce des armes classiques, car il est le premier instrument juridiquement contraignant qui établit des normes internationales communes concernant la réglementation des transferts de ce type d'armes. Je tiens à souligner que l'entrée en vigueur de ce Traité contribuera à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales. Toute initiative qui peut permettre de réduire la souffrance humaine et de promouvoir la coopération, la transparence et le comportement responsable de la part des États doit être promue. Lorsque ce Traité entrera en vigueur, il sera plus facile de prévenir les crimes tels que le détournement et le trafic de ces armes vers des personnes non autorisées, notamment des groupes terroristes, des bandes et des organisations criminelles. Tous ces phénomènes touchent de nombreux pays dans le monde, dont la Colombie. Je réitère donc le ferme attachement de mon pays à une entrée en vigueur et une mise en œuvre prochaines du Traité sur le commerce des armes.

De même, étant donné que l'on commence à peine à remédier à l'absence de réglementation dans le domaine des armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, les munitions et les explosifs, il importe de redoubler d'efforts pour

renforcer les principaux traités qui composent le régime de désarmement. Pour les pays en développement, qui sont les premiers touchés par la prolifération des armes classiques, le renforcement des instruments de désarmement relève autant de l'éthique que de la survie. C'est pourquoi la Colombie se félicite de l'adoption par consensus du Document final de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans lequel les États réaffirment l'importance que revêt la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de promouvoir la paix, la réconciliation, la protection de la vie humaine et la promotion du développement durable. La Colombie réitère donc la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

En raison de l'importance que mon pays attache au Programme d'action, cette année, comme le veut la tradition, la Colombie présentera à la Commission, en collaboration avec l'Afrique du Sud et le Japon, un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ce projet de résolution souligne, entre autres aspects, la nécessité que les États doivent redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités nationales en vue de mettre efficacement en œuvre le Programme d'action. Nous espérons pouvoir compter de nouveau sur l'appui de toutes les délégations. En outre, nous ne devons pas perdre de vue le fait que si les armes de destruction massive présentent un risque latent, le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs touche quotidiennement les citoyens de toutes les régions du monde.

L'utilisation de ces armes est le dénominateur commun de toutes sortes de comportement criminel, y compris le fléau mondial de la drogue, le racket et le terrorisme. La communauté internationale doit donc accorder à cette question toute l'importance qu'elle mérite. C'est dans cet objectif et compte tenu de la nature changeante du trafic, que la Colombie continuera de travailler avec les autres États de manière efficace et sur la base de la coopération, aux niveaux mondial, régional et sous-régional, pour s'attaquer à ce grave phénomène.

La Colombie est favorable à l'adoption d'une stratégie globale pour protéger et aider les victimes de tous les types d'arme, sans distinction. C'est pourquoi nous défendons activement la promotion et la mise en œuvre des conventions qui règlementent les armes

ayant des effets humanitaires, telles la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions. Ces deux catégories d'armes produisent les mêmes terribles effets; elles ont de graves conséquences humanitaires et entravent le développement socioéconomique.

La Colombie est partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, dont elle est un fervent supporter. En outre, j'ai le plaisir d'informer la Commission que nous avançons dans le processus devant nous permettre de devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Mon pays se bat depuis des années contre le fléau des mines antipersonnel. Nous continuons d'être victimes des mines antipersonnel et autres engins explosifs improvisés qu'emploient de manière aveugle des éléments armés illégaux. De ce fait, mon pays a acquis une expérience importante dans les divers domaines concernés par le biais de son programme d'action intégré contre les mines antipersonnel. Comme toujours, nous continuons de proposer nos services dans ce domaine à d'autres pays touchés.

La Colombie préside actuellement, avec l'Autriche, le Comité permanent sur l'assistance aux victimes, établi dans le cadre de la Convention d'Ottawa. Parce qu'ils sont le groupe de population le plus vulnérable, nous avons décidé de mettre l'accent sur les enfants et les adolescents, garçons et filles, qui sont victimes des mines antipersonnel. À ce titre, nous avons organisé un atelier technique en marge de la réunion intersessions de la Convention et avons élaboré des directives pour l'assistance aux mineurs afin d'encourager l'adoption de normes internationales en la matière. Par ailleurs j'informe la Commission que la Colombie va accueillir une conférence mondiale sur l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et aux personnes handicapées, du 3 au 4 avril 2014. Placée sous le thème « Des passerelles entre les mondes », elle sera organisée avec le concours précieux de l'Union européenne et de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Les événements récents montrent que la menace posée par les armes de destruction massive et leurs vecteurs demeure et qu'il y a un risque manifeste de prolifération, à travers leur acquisition et leur emploi. C'est pourquoi il appartient à la communauté internationale de veiller au respect d'instruments tels

la Convention sur les armes biologiques et celle sur les armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Je voudrais revenir tout particulièrement sur la Convention sur les armes chimiques. La Colombie est très attachée au renforcement des toutes les dispositions de cette convention, ainsi que de ses quatre piliers, à savoir le désarmement chimique, la non-prolifération, l'assistance et la protection contre ces armes, et la coopération internationale pour promouvoir l'utilisation pacifique des produits de la chimie.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que la République fédérale de Somalie et la République arabe syrienne aient déposé leurs instruments d'adhésion à cette convention. La Convention sur les armes chimiques est un véritable modèle, qui, étant donné les circonstances actuelles, prend une importance particulière et permet de sensibiliser la communauté internationale aux effets dévastateurs des armes de destruction massive et à la nécessité urgente de les interdire. Nous constatons avec satisfaction qu'avec près de 190 États parties, la Convention est proche de l'universalité.

On ne saurait bien entendu évoquer cette convention sans rendre hommage au travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). D'ailleurs nous tenons à féliciter l'OIAC pour le travail dévoué qu'elle accomplit en Syrie et à lui renouveler notre plein appui à la mission qu'elle effectue actuellement sur place ainsi qu'aux initiatives en faveur de l'interdiction des armes chimiques qu'elle entreprend dans les autres régions du monde.

La Colombie tient aussi à insister de nouveau sur l'importance de parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre effective du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour ce qui est de l'application, nous plaidons en faveur de la mise en œuvre de chacun des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et la promotion des fins pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Colombie attache une importance particulière à la Conférence d'examen du TNP de 2015. Ce sera en effet l'occasion privilégiée de renouveler nos engagements et de prendre des mesures qui contribueront réellement à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, je voudrais mettre l'accent sur les travaux du Groupe

de travail à composition non limité créé en vertu de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Dans le même ordre d'idées, je voudrais saluer les conclusions de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), première réunion de haut niveau consacrée à cette question extrêmement importante. Cet événement a permis, entre autres, de mettre en avant les profondes inquiétudes qui existent face à la menace que les armes nucléaires et leur éventuel emploi continue de faire peser sur la survie de l'humanité.

Conformément à ses obligations d'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la Colombie a remis son rapport annuel sur les mesures de confiance dans ce domaine. L'établissement de rapports sur ce point est un mécanisme efficace pour prévenir et limiter les ambiguïtés concernant l'utilisation pacifique des agents bactériologiques et des toxines. Il permet également d'encourager la coopération internationale dans ce domaine. Je tiens à signaler que mon pays a organisé en 2013 un atelier de sensibilisation afin d'améliorer la connaissance des dispositions de la Convention au sein des institutions nationales. Nous avons à cet égard bénéficié de la collaboration du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Centre VERTIC (Verification Research, Training and Information Centre) et de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. L'atelier avait pour but d'évaluer les dispositions juridiques en vigueur et celles qui devraient être mises en place pour garantir l'application effective de la Convention. Il s'est également penché sur la pertinence de créer des autorités nationales sur les armes biologiques.

Il convient par ailleurs de signaler qu'en avril dernier, la Colombie a proposé une série d'activités à entreprendre dans le cadre de l'action commune de l'Union européenne pour le soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Ces propositions visent à garantir la continuité des efforts de promotion de la mise en œuvre de la Convention.

Enfin, en notre qualité de membre de la Conférence du désarmement, nous tenons à faire part de notre volonté de travailler dans un esprit constructif afin de faire en sorte que la Conférence puisse reprendre son travail indispensable en tant qu'instance privilégiée de négociation sur les questions de désarmement et de

sécurité internationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, le 16 août, par la Conférence d'un projet de décision relatif à la création d'un groupe informel chargé d'élaborer un programme de travail solide. Avec ce regain de dynamisme, que nous invitons les États membres de la Conférence mais aussi les non-membres à encourager, nous sommes persuadés que la Conférence sortira renforcée dans l'intérêt de tous.

Je vous renouvelle, Monsieur le Président, ma disposition et celle de mon gouvernement à travailler de manière constructive afin d'atteindre les objectifs de la Première Commission pour cette soixante-huitième session. Je vous souhaite plein succès dans vos nobles fonctions et j'espère que nous, les représentants des États Membres, feront montre de capacité d'écoute et du discernement nécessaires pour œuvrer ensemble à la cause du désarmement, un enjeu primordial pour garantir la coexistence et la survie de l'humanité.

**M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) :** Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-huitième session. Je félicite également les autres membres du Bureau et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches. Je renouvelle la disposition du Qatar à coopérer pleinement avec le Président afin que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

Le Qatar s'associe aux déclarations prononcées par le représentant du Royaume de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

L'État du Qatar réaffirme l'importance du multilatéralisme en tant que meilleur moyen de régler les questions de désarmement et de non-prolifération. Nous affirmons notre volonté de coopérer, au niveau multilatéral, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour libérer le genre humain de la menace que représentent les armes meurtrières, en particulier les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Mon pays se félicite de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Nous espérons que cette initiative débouchera sur une réintensification des efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires et à l'adoption d'un

traité international sur la détention et l'utilisation de ces armes.

Parmi les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, nous voudrions revenir en particulier sur la résolution énonçant des mesures spécifiques pour mettre en œuvre la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Cette résolution était une condition de la prorogation indéfinie du Traité.

Entre autres mesures précises, le Secrétaire général s'était vu confier la tâche de trouver un accord, en coordination avec les États dépositaires du TNP et les États de la région, sur le pays qui serait chargé de faciliter et d'accueillir la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et d'en fixer la date. Or, en dépit des efforts des États arabes et d'autres parties, cette conférence n'a pu avoir lieu, et ce, du fait d'un seul pays de la région, qui a refusé d'y participer. Nous réaffirmons que la volonté politique de tous les pays concernés est indispensable pour faire en sorte de respecter les obligations internationales et de s'entendre sur le lieu et la date de la conférence le plus rapidement possible.

Les déclarations de certains pays exprimant leur intention de réduire leurs dépenses militaires ne sont pas suffisantes; elles doivent se traduire en actes. La réalité montre en effet qu'un grand nombre de pays, développés et en développement, de même que des économies émergentes, ont réduit leurs dépenses dans d'autres secteurs, notamment l'éducation, la santé et l'infrastructure, mais pas dans le secteur militaire.

L'édification d'un monde de paix et de sécurité est subordonnée au respect par les États Membres de leurs engagements en matière de désarmement et à la fourniture des ressources financières nécessaires à l'ONU pour promouvoir une culture de paix dans le monde entier.

Un autre problème dans le domaine du désarmement est la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'incapacité de traiter de cette question de manière objective et avec sérieux, puisque plusieurs États continuent de produire et d'exporter des millions d'armes légères et de petit calibre sans restriction ou contrôle efficace de ces exportations. L'État du Qatar

appelle au plein respect et à la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et invite la communauté internationale à s'engager à soutenir le plus possible cet instrument.

Les mines antipersonnel, les mines terrestres et les armes à sous-munitions, notamment celle plantées par Israël dans le sud du Liban, où elles continuent de tuer et de mutiler des civils innocents, sont un autre sujet de préoccupation. C'est la raison pour laquelle nous avons signé la Déclaration de Wellington sur les armes à sous-munitions, adoptée en février 2008 en préambule à la Conférence de Dublin de mai 2008.

L'État du Qatar estime qu'un traité multilatéral est le seul moyen d'empêcher une course aux armements dans l'espace et de maintenir la paix et la sécurité internationales. La Conférence du désarmement, en sa qualité d'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement, doit jouer un rôle de premier plan dans la conclusion d'un tel traité multilatéral.

Le Qatar est attaché à la consolidation du TNP, et notamment de ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. À cet égard, il juge inadmissible de remettre en cause le droit inaliénable des États parties d'acquiescer la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il réaffirme qu'on ne doit nullement entraver les efforts des États non dotés de l'armes nucléaire pour moderniser leur capacité nucléaire à des fins pacifiques.

Il convient d'adopter des mesures efficaces pour renforcer la paix et la sécurité internationales, tout en prenant en considération les principes tels que le droit des États de posséder des armes pour se défendre, la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures, mais également la nécessité de tenir compte des spécificités propres à chaque région et de leur situation en matière de sécurité et de défense.

Nous réaffirmons notre position, conforme à celle du Groupe des États arabes, concernant la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la nécessité d'en fixer le plus rapidement possible une nouvelle date. Tout retard à cet égard susciterait des doutes quant à la volonté sincère de créer une telle zone et mettrait à mal le TNP et le régime de non-prolifération.

L'avènement d'un monde où régneraient la sécurité et la stabilité et dont la violence serait absente demeurera un objectif lointain, voire hors de portée, tant que la majorité des États Membres estimeront que l'accumulation d'armes leur procure la sécurité et ne se tourneront pas vers une culture de paix, d'amitié et de coopération entre les peuples. Or, si la force militaire procure un avantage géopolitique, la paix, elle, apporte la stabilité et la prospérité économique.

**M. Albatayneh** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau. Ma délégation ne doute pas que votre talent et votre expérience vous permettront de mener les travaux de la Commission à une issue heureuse.

Je voudrais également, Monsieur le Président, dire notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, pour sa direction compétente des affaires de la Première Commission au cours de la session précédente. En outre j'aimerais saisir cette occasion pour remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, ainsi que les membres du Bureau de leurs efforts.

Ma délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Royaume de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes, ainsi que la déclaration du représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

La position de la Jordanie sur le désarmement et la non-prolifération procède de sa ferme conviction que le règlement pacifique des conflits est une absolue nécessité. C'est la raison pour laquelle nous avons été l'un des premiers pays à ratifier les principaux instruments relatifs à la non-prolifération et au désarmement. Nous réitérons notre attachement à ces instruments et la nécessité de les rendre universels. À cet égard, nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces instruments.

La Jordanie salue la convocation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), tenue le 26 septembre. Nous espérons qu'elle débouchera sur un désarmement mondial complet. Toujours dans ce noble objectif, la Jordanie appelle les États Membres à appuyer la proposition visant à déclarer le 26 septembre de chaque

année journée internationale du désarmement nucléaire. Nous exhortons tous les États à prendre une part efficace et constructive aux discussions officieuses relatives à un projet de résolution sur ce sujet qui sera présenté au cours de la présente session au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui de tous les membres.

Nous appelons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à participer de façon constructive et à faire preuve de souplesse afin de surmonter les obstacles et de permettre aux négociations préparatoires à la Conférence d'examen de 2015 d'aboutir, pour que puisse être enfin mis en oeuvre le Traité et qu'en soit préservée la crédibilité. Nous devons exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité le plus tôt possible. À cet égard, nous réaffirmons le droit des États d'acquérir les technologies nucléaires à des fins pacifiques, comme le prévoit le TNP.

La Jordanie était l'un des participants au Sommet sur la sécurité nucléaire organisé par le Président Obama en avril 2010 durant lequel S. M. le Roi Abdallah II a déclaré que la Jordanie était prête à coopérer avec toutes les parties au Traité. Il a également souligné la nécessité d'empêcher que des sources ou matières nucléaires ne tombent aux mains d'irresponsables ou de terroristes. Cette coopération pourrait prendre la forme d'un mécanisme international d'échange d'informations sur les activités de groupes illégaux aux modes d'action inconsiderés aux fins d'endiguer les activités des terroristes ou groupes terroristes.

Nous aimerions réitérer notre appui à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La situation de tension qui règne au Moyen-Orient, qui focalise l'attention de la communauté internationale, devrait nous inciter à progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La mise en oeuvre de cette résolution servira considérablement les objectifs de la paix et de la sécurité et de la stabilité internationales, en particulier dans la région. C'est la raison pour laquelle nous déplorons que la conférence prévue en 2012 dans le cadre de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 n'ait pas eu lieu, pour des raisons peu convaincantes. Et c'est la raison pour laquelle nous appelons à sa convocation le plus rapidement possible cette année et nous réaffirmons notre volonté de participer de façon constructive à cet effort. Nous réitérons également notre appel à Israël

afin qu'il adhère au Traité et soumette ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous tenons à prévenir que la conférence a été retardée en raison des conditions préalables qui ont été posées à sa tenue, et qui portent atteinte à l'efficacité du TNP en ce qui concerne sa ratification universelle. La Jordanie a été l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à ratifier cet instrument pour en permettre l'entrée en vigueur. À cet égard, la Jordanie accueillera à la fin de 2014 une inspection expérimentale simulée de terrain qui permettra des études précises sur les essais nucléaires devant être menés.

En ce qui concerne le déminage et le relèvement national de la Jordanie, compte tenu de la gravité de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre, le bureau responsable des activités et programmes liés à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel fournit une aide aux victimes et s'efforce de neutraliser les restes d'explosifs. Cet organe entreprend des actions de déminage et conduit des campagnes internationales de sensibilisation au danger des mines, fournit une assistance aux victimes et travaille à l'élimination des restes de guerre en coopération avec les forces armées jordaniennes. Un plan pour la période 2009-2015 a été mis en place pour la surveillance de tous les programmes de cet organe et le contrôle de la qualité des actions de déminage aux niveaux régional et international.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre volonté de coopérer pleinement avec la Première Commission pour assurer le succès de nos travaux.

**M. Niyazaliev** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous vous assurons de toute notre coopération et de tout notre soutien dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale demeurent d'une urgence extrême dans notre action. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Kirghizistan attache la plus grande importance à un désarmement



général et complet comme moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales. Les négociations actuelles sur le désarmement et le régime de non-prolifération font partie des principales priorités de notre politique étrangère et nous sommes prêts à apporter notre propre contribution à ces processus.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent le principal objet des efforts internationaux, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue l'axe central. Nous espérons que sur la base des débats de fond de la première et de la deuxième sessions du Comité préparatoire du TNP, tenues respectivement à Vienne et à Genève, la troisième session, qui se tiendra prochainement à New York en 2014, permettra de préparer la voie au succès de la Conférence d'examen de 2015. Nous attendons avec intérêt les rapports des États parties au Traité, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, en ce qui concerne les mesures concrètes qu'ils ont adoptées et prévoient d'adopter pour réduire leurs armes nucléaires dans toutes les catégories, de façon transparente et irréversible.

Ma délégation note avec regret que la conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs n'a pas été convoquée. Cette conférence pourrait être à marquer d'une pierre blanche dans le domaine du désarmement et contribuer à l'instauration de la paix dans une région connaissant une recrudescence de tensions.

Nous sommes gravement préoccupés par l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit armé en Syrie. Le Kirghizistan se félicite de l'accession de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, ainsi que de la destruction subséquente de ses stocks d'armes chimiques sous supervision internationale.

Le Kirghizistan considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme l'un des instruments internationaux les plus fondamentaux et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En conséquence, la République kirghize a signé le TICE en 1996, et l'a ratifié en 2003. Nous attachons une importance particulière à la ratification et à l'entrée en vigueur du TICE dans les plus brefs délais. Nous nous joignons à tous ceux qui appellent l'ensemble des États à faire la preuve de leur détermination de mettre fin aux essais nucléaires. Nous exhortons les États cités à l'annexe 2,

dont la ratification est nécessaire, à s'exécuter sans plus de retard.

Ma délégation attend avec impatience la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, qui n'enregistre toujours que peu de progrès dans ses travaux, ce qui retarde les négociations sur un certain nombre de questions clefs, dont le désarmement nucléaire, la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les assurances de sécurité négatives. Nous engageons tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que le mécanisme de désarmement puisse s'acquitter de son mandat.

Les garanties internationales et la protection physique des matières et des installations nucléaires sont le premier rempart contre le terrorisme nucléaire. La République kirghize appuie les efforts de mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité visant à relever les défis de la prolifération représentés par les acteurs non étatiques. À cet égard, le Gouvernement kirghize, avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Comité 1540 du Conseil de sécurité et le Bureau des affaires de désarmement, a adopté cette année un plan d'action national aux fins de la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004). J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les pays et les organisations qui ont proposé leur assistance pour la mise en oeuvre de notre plan d'action national, et nous nous déclarons prêts à poursuivre la coopération à cet égard.

Il est bien connu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires revêt une importance cruciale pour notre objectif : le désarmement et la non-prolifération nucléaires. La République kirghize est fière de l'entrée en vigueur en 2009 de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous attendons avec intérêt de dialoguer de façon constructive avec les États dotés d'armes nucléaires sur un protocole relatif aux assurances de sécurité négatives et nous nous félicitons de l'évolution positive récente à cet égard.

Le Kirghizistan attache une grande importance à l'atténuation des dommages causés à l'environnement, actuellement et par le passé, par l'exploitation des mines d'uranium et le processus subséquent de production de combustible nucléaire. Cette question a été soulevée dans le cadre des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP en 2000, 2005 et 2010. La réhabilitation des sols et la sécurisation des résidus

de l'extraction d'uranium, qui atteignent aujourd'hui sur notre territoire plus de 8 millions de mètres cubes, demeurent encore l'un des problèmes les plus aigus du Kirghizistan. La situation est aggravée par le fait que la plupart des dépôts sont situés dans des zones sismiques, inondables et exposées aux coulées de boue, aux nappes phréatiques importantes, et situées près des fleuves et rivières qui forment la base de l'alimentation en eau de l'Asie centrale. À cet égard, la délégation kirghize a présenté un projet de résolution sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale, pour examen par la Deuxième Commission. Nous appelons les Membres de l'ONU à appuyer ce projet de résolution.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation est prête à participer activement aux travaux de la Première Commission aux fins d'obtenir des résultats satisfaisants et d'atteindre nos objectifs communs.

**M. Balslev** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je tiens à vous assurer de toute la coopération et de tout l'appui du Danemark.

Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3).

Si le mécanisme multilatéral de désarmement se meut en général lentement, avec peu d'événements spectaculaires de nature à justifier l'attention de la presse mondiale, il en a été différemment cette année. Nous avons en effet assisté à des réalisations extraordinaires telles que l'adoption du Traité sur le commerce des armes à l'Assemblée générale le 2 avril, qui a déjà recueilli 113 signatures, ainsi que le remarquable et diligent processus diplomatique qui a conduit à la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en date du 27 septembre ainsi qu'à l'adoption subséquente de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, visant à mettre à exécution l'élimination de l'arsenal d'armes chimiques de la Syrie.

Nous nous sommes cependant heurtés, également, à certains des exemples les plus flagrants de non-respect d'obligations de long terme et, pis encore, à des crimes de guerre atroces commis avec des armes que nous pensions déjà reléguées aux oubliettes de l'histoire. Mais avant toute chose, il nous a ainsi été remis en mémoire

que l'élaboration et l'adoption de textes juridiques et de résolutions ne sont que la moitié de notre travail, et qu'il convient de mettre tout autant l'accent sur l'application et le respect de ces instruments. Le système des Nations Unies peine sur ce point et il continuera de le faire dans les années à venir. Ce problème sera à cet égard l'un des objets de la diplomatie danoise.

J'aimerais m'attarder sur trois questions préoccupant particulièrement le Danemark, à savoir l'impasse continue des pourparlers multilatéraux sur le désarmement nucléaire, la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive et la réglementation du commerce des armes classiques.

Tout d'abord, le Danemark partage l'objectif d'un monde totalement exempt d'armes nucléaires. Nous pensons pouvoir y parvenir par une démarche graduelle, modulaire, consistant à convenir, sous différents angles et par un processus inclusif, d'ouvrir des brèches régulières dans le rôle, l'importance et la légitimité de ces armes jusqu'à ce qu'à la fin, il ne leur reste plus aucun espace de déploiement possible. À titre de nouvel élément de cette stratégie modulaire, nous nous féliciterions que les États-Unis et la Russie engagent un processus d'examen au sujet des coupes réciproques qu'ils peuvent envisager dans leurs armes nucléaires non stratégiques, comme l'a proposé le Président Obama dans son discours de Berlin. Mais il nous faut également un cadre global et dynamique de négociation multilatérale sur le désarmement auquel prennent en permanence une part active tous les États dotés d'armes nucléaires comme les États non détenteurs d'armes nucléaires.

Malheureusement, la Conférence du désarmement n'est pas au rendez-vous. C'est pourquoi, après plus d'une décennie de frustration, nous avons convenu l'année dernière de trois mesures importantes destinées à relancer la dynamique, à savoir le groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni à Genève de mai à août; la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue il y a deux semaines (voir A/68/PV.11); et, pour l'année qui vient, la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires. Alors que nous appuyons de tout notre poids ce dernier groupe, nous pensons pouvoir d'ores et déjà conclure que le Groupe de travail à composition non limitée, sous la présidence compétente, en particulier, de l'Ambassadeur Manuel

Dengo, est pour sa part une réussite, non pas tant pour être parvenu à un accord que pour avoir conceptualisé de nouvelles méthodes et mieux défini les divergences à aplanir. Nous remercions tous ceux qui y ont pris une part constructive.

Comme par le passé, le Danemark s'associera à une déclaration, que prononcera pour l'occasion le représentant de la Nouvelle-Zélande, exprimant notre profonde préoccupation au sujet des incidences humanitaires dévastatrices que pourrait avoir immédiatement comme à long terme l'utilisation d'armes nucléaires. Nous sommes heureux de voir que le groupe de pays à l'origine de cette déclaration s'est encore agrandi. De notre point de vue, cette troisième voie est complémentaire des mécanismes multilatéraux ou bilatéraux actuels de désarmement et de non-prolifération et ne se veut pas une remise en cause de ces mécanismes. Elle ne se veut pas non plus une réinterprétation du droit international humanitaire. Notre objectif est de mieux sensibiliser le public au moyen d'un débat factuel et par là, d'imprimer un nouvel élan à nos travaux.

Il est tout aussi important de travailler à la mise en œuvre de tous les aspects du programme de travail prospectif convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, à commencer par la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous saluons le travail inlassable de l'Ambassadeur Jaakko Laajava et appelons tous les pays de la région à s'employer à organiser cette conférence dans un esprit constructif et d'ouverture, sans conditions préalables.

Deuxièmement, nous devons aborder la question des menaces réelles de prolifération que font peser sur notre sécurité collective la République populaire démocratique de Corée, l'Iran, la Syrie et d'autres encore, y compris des acteurs non étatiques, et face auxquelles la responsabilité première d'une action incombe au Conseil de sécurité. Le Danemark maintient son appui total aux résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité, et insiste pour que tous les pays, à commencer par la République populaire démocratique de Corée, l'Iran et la Syrie, se conforment pleinement à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi qu'aux obligations souscrites

au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous appuyons fermement les efforts louables déployés par la Haute Représentante de l'Union européenne, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, dans le cadre des Gouvernements des E3+3, afin de rechercher une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien. Nous trouvons positif le climat plus favorable qui a régné durant les pourparlers de haut niveau, mais il nous faut des actes, pas uniquement des paroles, pour aller de l'avant.

Avec l'emploi d'armes chimiques, nous assistons à une évolution particulièrement inquiétante de la situation en Syrie, ce qui fait planer de sombres nuages sur les travaux de la Commission. L'emploi d'armes chimiques contre la population civile a été largement confirmé par le rapport Sellström. Même s'il ne faisait nullement partie du mandat des inspecteurs de l'ONU d'attribuer à une quelconque partie la responsabilité des atrocités commises le 21 août, l'abondance de preuves qui existe, en plus du rapport, laisse entrevoir les auteurs présumés. L'utilisation d'armes chimiques est un crime de guerre, et il ne saurait y avoir d'impunité.

La résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui est juridiquement contraignante et exécutoire, condamne ces attaques et exige que les auteurs de ce crime répondent de leurs actes. Dans le cas où les responsables ne se conformeraient pas à la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la résolution prévoit également une intervention internationale ferme, auquel cas le Conseil imposera des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous jugeons encourageants les rapports préliminaires présentés par l'ONU et l'OIAC sur le niveau de coopération dont le régime syrien et l'opposition ont fait montre s'agissant d'appliquer la décision de l'OIAC et les résolutions du Conseil de sécurité. Le Danemark a contribué financièrement à la tâche extrêmement difficile et compliquée consistant à enlever et détruire les armes chimiques de la Syrie. Nous sommes en train d'étudier d'autres manières d'apporter notre concours par la fourniture d'une expertise, d'un savoir-faire et d'un personnel spécialisés.

Tandis que la plus grave menace chimique posée à la paix et à la sécurité depuis des décennies nous mobilise actuellement, nous ne devons pas oublier que les agents biologiques et les toxines utilisés comme armes peuvent constituer un danger comparable, voire peut-être plus grand. Le Danemark continuera de

contribuer aux efforts collectifs visant à renforcer la sécurité des armes biologiques, à réduire le risque de prolifération et à améliorer les outils à la disposition du Secrétaire général.

Enfin, pour terminer sur une note positive, nous sommes parvenus à donner le jour au Traité sur le commerce des armes. Le couronnement jubilatoire, au début du mois d'avril, de neuf années d'efforts et de négociations a été un événement véritablement mémorable. Nous saluons les efforts considérables déployés par tous, au premier rang desquels les Ambassadeurs Roberto García Moritán et Peter Woolcott. Nous devons désormais regarder vers l'avenir. Le Traité doit entrer en vigueur rapidement. Nous devons nous employer à le rendre universel, et préserver ses normes élevées tout en continuant à le mettre en œuvre dans toute la mesure possible.

Le commerce international non réglementé et irresponsable des armes a des effets dévastateurs. S'il est mis en œuvre correctement, le Traité sur le commerce des armes aura une réelle incidence sur la vie de millions de personnes à travers le monde. Nous devons prendre des mesures pour veiller à ce que les coûts et le fardeau administratif d'une mise en œuvre efficace ne dissuadent pas les pays les moins avancés, qui sont souvent les plus touchés, d'adhérer au Traité.

Nous nous félicitons de ce que les États participants à l'Arrangement de Wassenaar, dont le Danemark préside la plénière cette année, se soient dits prêts à faire profiter de l'expérience et du savoir-faire accumulés dans le cadre de l'Arrangement les États qui s'apprentent à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes.

D'ores et déjà, à la conférence du mois de mars, le Danemark a promis 1,7 million de dollars pour appuyer les initiatives de renforcement des capacités, en particulier dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique. Le Danemark avait indiqué que les deux tiers de cette somme seraient versés à la Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation lancée par l'ONU, et la moitié de ce montant a déjà été décaissée. Nous encourageons les autres États Membres à contribuer généreusement à cet important effort salvateur.

**M. Ahmed** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la Première Commission à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, et je

félicite également les autres membres du Bureau. Nous espérons que sous votre direction avisée la session sera productive. Vous pouvez compter sur la pleine coopération du Bangladesh dans l'exercice de vos responsabilités.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Je tiens cependant à revenir sur quelques points à titre national.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Bangladesh est attaché au désarmement général et complet, attachement qui découle directement de notre obligation constitutionnelle de promouvoir le désarmement. Notre volonté d'œuvrer pour la paix et la sécurité internationales par l'intermédiaire de notre participation aux efforts de maintien et de consolidation de la paix de l'ONU a été largement reconnue et saluée. Nous sommes également signataires de tous les arrangements et traités multilatéraux de désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous sommes consternés par l'impasse dans laquelle se trouve la diplomatie multilatérale internationale sur le désarmement menée par l'ONU. La seule lueur d'espoir dans ce domaine est le Traité sur le commerce des armes, qui est sensé mettre un terme à la menace du commerce illicite des armes classiques. Notre Première Ministre, cheika Hasina, qui a signé le Traité il y a tout juste deux semaines, a confirmé notre attachement au désarmement à l'occasion de sa récente venue à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le 26 septembre. Le Bangladesh est le premier pays d'Asie du Sud à signer le Traité. Nous comptons le ratifier dès que les formalités internes nécessaires seront achevées. Nous espérons que le Traité entrera bientôt en vigueur et mettra fin au commerce illégal et à l'utilisation illégitime des armes classiques, qui continuent d'alimenter la violence, d'attiser les conflits existants et d'imposer un lourd tribut humain et humanitaire, mettant en péril la vie et les moyens de subsistance des civils et des populations innocentes dans un grand nombre de régions.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises dans diverses instances de désarmement, le désarmement nucléaire est une question cruciale pour la survie de l'humanité et de notre planète. Nous

avons toujours été intimement convaincus que les armes nucléaires ne pouvaient garantir notre sécurité absolue ni la paix pour l'humanité. Malheureusement, une poignée d'États qui n'ont toujours que faire de la sécurité du plus grand nombre continuent de posséder, ou de chercher à posséder, ces armes destructrices. Des ressources qui pourraient nourrir les plus démunis et leur fournir une vie décente continuent ainsi d'être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires toujours plus sophistiquées ayant le pouvoir d'anéantir l'humanité et la planète. Nous demandons à cette poignée d'États dotés de l'arme nucléaire de s'arrêter un instant et de réfléchir au fait qu'ils dépensent plus de 100 milliards de dollars chaque année pour mettre au point et tester de nouveaux arsenaux nucléaires, alors qu'une moyenne de seulement 50 milliards de dollars par an suffirait à réduire de moitié la pauvreté pour près de 5 milliards de personnes dans le monde, et à atteindre l'ensemble des huit objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015.

Nous avons toujours maintenu que tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque et la menace que posent leur utilisation et leur prolifération ainsi que le risque de les voir tomber aux mains de terroristes subsisteront. La seule garantie absolue contre le danger que représentent les armes nucléaires est donc leur élimination totale.

Tant que cela n'aura pas fait, les États non dotés d'armes nucléaires seront légitimement en droit d'attendre des assurances de sécurité négatives – des assurances contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires à leur encontre, en toutes circonstances. Malheureusement, les dispositions en vigueur relatives aux assurances de sécurité négatives, quand elles existent, sont insuffisantes. Il est donc nécessaire de les codifier dans un instrument juridique universel.

Je voudrais également souligner l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que solution intermédiaire. De telles zones devraient être établies là où elles n'existent pas encore, notamment en Asie du Sud et au Moyen-Orient. À cet égard, j'exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs à tous les traités portant création de ces zones, à retirer toutes les réserves émises dans le cadre de leurs déclarations interprétatives qui sont incompatibles avec les objectifs et buts de ces zones, et à respecter le statut dénucléarisé de ces zones.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, au milieu des années 40, la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki avait tellement choqué la conscience

mondiale que la première résolution adoptée par l'Assemblée générale a fixé l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Soixante-sept ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution I (I). Malheureusement, aujourd'hui plus que jamais, l'humanité est menacée d'autodestruction du fait de l'accumulation massive d'armes nucléaires capables de détruire toute forme de vie sur notre planète. Le moment est venu d'adopter une convention globale qui permettra de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De nombreux dirigeants mondiaux ont pris position en faveur d'une telle convention pendant la première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire de l'Assemblée générale, tenue le 26 septembre. À cet égard, le Bangladesh appuie pleinement les mesures de suivi de cette réunion proposées dans un projet de résolution qui sera présenté au nom du Mouvement des pays non alignés, et notamment l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires.

Nous sommes juridiquement tenus par notre Constitution de ne pas relâcher nos efforts jusqu'à ce que nous obtenions la garantie permanente de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous demeurons convaincus que les armes nucléaires, la dissuasion nucléaire et la possession d'armes nucléaires n'ont pas de place dans notre dispositif de sécurité nationale ou notre politique étrangère. Pour nous, l'énergie nucléaire ne doit être utilisée qu'à des fins pacifiques dans le cadre d'un accord de garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui peut aider de nombreux pays à relever leurs défis en matière de développement. À cet égard, le Bangladesh met l'accent sur la nécessité d'un contrôle strict par l'AIEA, qui nous a d'ailleurs aidé à développer les utilisations pacifiques civiles de la technologie nucléaire, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la santé.

Après cinq décennies de lutte contre les essais nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui interdit toutes les explosions nucléaires, fut la première lueur d'espoir pour l'humanité dans sa quête d'un régime de non-prolifération global et vérifiable à l'échelle mondiale. Trente jours seulement après l'adoption du Traité, le Bangladesh, un État visé à l'annexe 2, démontrait sa pleine confiance en cet effort et était le premier pays d'Asie du Sud à signer le Traité en 1996 puis à la ratifier en 2000. Le Bangladesh reste aujourd'hui un ardent défenseur de l'entrée en vigueur immédiate du TICE. Nous joignons notre voix à celles des 185 États non dotés d'armes nucléaires et des 161 États parties au TICE, qui, au nom de l'humanité,

appellent les 13 pays qui n'ont pas encore signé le Traité et les 35 autres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire sans plus tarder. La non-ratification du TICE par les huit États encore visés à l'annexe 2 demeure aujourd'hui le seul obstacle à son entrée en vigueur et à l'interdiction définitive des essais nucléaires, par qui que ce soit et où que ce soit. L'universalité et l'entrée en vigueur rapide du TICE sont d'une importance cruciale pour la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Cela fait maintenant plusieurs décennies que la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse, et gaspille des ressources et un temps précieux. La dernière fois que les membres de la Conférence se sont mis d'accord pour négocier, c'était en 1996, pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été adopté par l'Assemblée générale mais qui n'est toujours pas entré en vigueur. Depuis lors, la Conférence du désarmement est paralysée et incapable d'entreprendre d'autres travaux de fond, principalement à cause des intérêts particuliers d'un petit nombre d'États Membres. Il n'y a aucun progrès tangible dans les négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, y compris les stocks existants. Cette situation doit cesser. Une action pragmatique est nécessaire pour que la Conférence du désarmement préserve sa légitimité et sa crédibilité en sortant de l'impasse dans laquelle elle se trouve et en entamant des travaux de fond.

Avec son adhésion au Protocole 5 et à l'article 1 tel qu'amendé, le Bangladesh a désormais adhéré à tous les Protocoles à la Convention sur les armes inhumaines. Le Bangladesh demeure attaché au régime mis en place par la Convention sur les armes biologiques et accorde une grande importance au respect de l'intégralité de ses dispositions, avec un accent particulier sur les mesures de confiance.

En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Bangladesh demande à ce qu'il soit mis fin à l'emploi inhumain et non autorisé des mines antipersonnel.

Le Bangladesh attache aussi beaucoup d'importance à la Convention sur les armes chimiques (CAC). Immédiatement après avoir ratifié la CAC en 1997, le Bangladesh a présenté une déclaration séparée relative aux armes chimiques et aux installations de

production de ces armes. Pour satisfaire aux obligations découlant de la CAC, notre Parlement a adopté en 2006 la Loi sur l'interdiction des armes chimiques, et dans son sillage, l'Agence nationale du Bangladesh pour la Convention sur les armes chimiques a été créée. Nous considérons que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, acteurs étatiques ou non étatiques, est inadmissible, et que toute violation des lois internationales interdisant l'emploi d'armes chimiques doit être condamnée. Les événements récents qui ont abouti à l'emploi d'armes chimiques ont plus que jamais mis en lumière la nécessité impérieuse de détruire et éliminer, complètement et le plus rapidement possible, tous les stocks d'armes chimiques dans le monde.

Le Bangladesh considère que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité et demande aux grandes nations spatiales d'en prévenir la militarisation. Nous estimons que la Conférence du désarmement devrait faire des progrès dans ce domaine extrêmement important en faisant fond sur le travail constructif accompli jusqu'à présent.

En conclusion, Les efforts pour parvenir au désarmement grâce au multilatéralisme n'ont jamais été faciles. Étant donné la complexité et l'interdépendance croissantes des défis liés au désarmement et à la sécurité internationale, nous devons apprendre à faire fonctionner le multilatéralisme pour créer un monde plus sûr. Nous espérons sincèrement que nos efforts collectifs au sein de la Première Commission contribueront à la revitalisation du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à une maîtrise efficace des armements, à la non-prolifération et au désarmement.

**M. Bodini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Saint-Marin est prêt à appuyer les travaux de la Commission et espère une session très productive.

Saint-Marin croit en l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. La revitalisation de la Conférence du désarmement et la mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) restent la pierre angulaire de la politique de désarmement nucléaire.

Nous sommes reconnaissants aux États-Unis et à la Fédération de Russie, qui possèdent ensemble 90 % de

l'arsenal nucléaire mondial, d'avoir réduit leurs stocks. Leur leadership en matière de désarmement nucléaire ouvrira la voie aux autres États dotés d'armes nucléaires qui, j'en suis convaincu, suivront leur exemple.

Nous saluons les efforts conjoints consentis par la Russie et les États-Unis pour éliminer les armes chimiques syriennes, et nous attendons avec impatience la destruction complète très prochaine de cet arsenal, sous la supervision de l'ONU. Le Gouvernement et le peuple de Saint-Marin ont été profondément choqués par l'utilisation de ces armes meurtrières dévastatrices contre la population civile, en particulier les femmes et les enfants.

Saint-Marin est également très préoccupé par la prolifération des armes de destruction massive. La prolifération ne peut qu'augmenter la probabilité que ces armes seront acquises par des acteurs non étatiques dangereux. C'est pourquoi collectivement, grâce aux efforts des Nations Unies, nous devons éviter un scénario aussi tragique.

Saint-Marin se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes qu'il considère comme un pas de géant fait par l'Assemblée générale vers la réglementation et le contrôle du commerce des armes. Ce Traité sauvera de nombreuses vies et réduira considérablement les souffrances humaines.

Dans le contexte actuel d'instabilité économique, politique et sociale croissante partout dans le monde, il est primordial que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat accélèrent le processus de démantèlement de toutes les armes de destruction massive.

Pour répondre à nos nouveaux défis mondiaux, nous devons faire preuve de plus de détermination. Saint-Marin, fervent partisan du règlement pacifique des différends par le dialogue et la négociation, se félicite des résultats enregistrés cette année dans le domaine du désarmement. Continuons sur cette voie. Je suis convaincu que la Commission mettra à profit cette dynamique positive et nous aidera à continuer d'améliorer notre programme de désarmement.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt votre direction compétente

et prudente. Je tiens à vous assurer de l'appui de la délégation géorgienne dans vos efforts.

Tout en condamnant encore une fois l'utilisation d'armes chimiques, la Géorgie se félicite des efforts déployés par la communauté internationale pour s'attaquer au problème en Syrie et considère l'accord conclu à Genève en septembre comme un signe positif. Mais dans le même temps, nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'acquitteront de leurs mandats rapidement et avec succès.

L'utilisation d'armes chimiques en Syrie est un rappel brutal de la raison pour laquelle la communauté internationale a l'obligation d'intensifier ses efforts pour éliminer les armes de destruction massive sous toutes leurs formes et de tous les arsenaux militaires. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner à nouveau que, bien qu'il soit généralement admis que les armes nucléaires continuent de poser une menace existentielle à l'humanité, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du système international de non-prolifération nucléaire, ne comporte pas encore tous les éléments importants nécessaires pour apporter une réponse globale aux défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument essentiel pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, doit entrer en vigueur sans délai. Pour sa part, la Géorgie continue de coopérer activement avec le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de renforcer le système de surveillance et de vérification.

La prévention du risque de terrorisme nucléaire et l'amélioration de la sécurité grâce à la fourniture d'installations de stockage sûres pour les matières radioactives restent des priorités pour mon pays. Nous avons adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et soutenons fermement la consolidation des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre l'acquisition, la conservation, le transport, le transfert et l'utilisation illicites des matières nucléaires et des substances radioactives.

Nous regrettons que les forums internationaux sur le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement, continuent à ne pas s'acquitter de leurs mandats. La Géorgie appuie tous les efforts visant à

relancer les cadres multilatéraux de désarmement. Toute temporisation pourrait bien faire baisser la confiance de la communauté internationale à l'égard de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous espérons que le groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni à Genève cette année et qui est chargé d'élaborer des propositions pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en vue d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires, fournira l'occasion fort nécessaire d'aller de l'avant.

La Géorgie partage sans réserve les approches communes de la communauté internationale face au problème du commerce illicite des armes conventionnelles. La dissémination incontrôlée et l'accumulation excessive de ces armes et de leurs munitions posent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. En raison des conditions de sécurité bien connues en Géorgie, nous considérons d'une importance primordiale la création d'un mécanisme efficace et juridiquement contraignant de lutte contre les flux illégaux d'armes.

La Géorgie estime que l'adoption du Traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes, dont l'objectif est de réglementer le commerce international des armes classiques, est une réussite diplomatique historique et une victoire effective pour les peuples du monde. Nous sommes convaincus que ce Traité peut vraiment permettre d'éliminer le commerce illicite des armes, contribuer véritablement à des objectifs humanitaires et, dans l'ensemble, favoriser la paix et la sécurité mondiales. Nous saluons les dispositions pertinentes du document, par exemple, l'article 7, qui exige de tous les États parties qu'ils tiennent compte des questions de sécurité humaine lorsqu'ils cherchent à déterminer si les exportations d'armes favoriseraient ou saperaient la paix et la sécurité et, s'il existe un risque prépondérant de conséquences négatives, qu'ils n'en autorisent pas l'exportation.

C'est pourquoi je voudrais saisir la présente occasion pour annoncer l'appui de la Géorgie à la proposition suisse d'accueillir le futur secrétariat du Traité sur le commerce des armes à Genève.

La Géorgie, en tant que parrain, avec de nombreux autres États, du processus lancé en décembre 2006, est en train de mettre la dernière main aux formalités internes nécessaires pour assurer son adhésion opportune à ce document historique.

Outre les anciennes menaces auxquelles nous sommes confrontés depuis des années et des décennies, une nouvelle menace – la cyberattaque – a récemment vu le jour et est en constante évolution. À ce stade de la mondialisation, je doute que nous comprenions bien son impact potentiel sur notre monde interdépendant. De ce fait, nous n'avons pas les instruments nécessaires pour répondre de manière adéquate aux défis posés par les cyberattaques. La Géorgie estime qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies et de la Première Commission de se plonger dans ce problème et, à terme, de contribuer à fournir une plate-forme, des mécanismes et des instruments pertinents pour éradiquer les cyber-menaces.

En ce moment-même, 20 % cent de mon pays est soumis à une occupation militaire illégale, ce qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité de mon pays et le bien-être de ses citoyens. L'accroissement exponentiel des effectifs militaires russes, à la suite de l'invasion de 2008, constitue une violation flagrante du droit international et contrevient directement à l'accord de cessez-le-feu en six points. En outre, tant qu'il n'existera aucun mécanisme de contrôle international dans les territoires occupés, il n'y aura aucun moyen de garantir que ces arsenaux, y compris les systèmes d'armes les plus dangereux, ne pourront pas être transférés à des groupes terroristes ou criminels.

Je voudrais également mentionner certains des faits les plus pressants survenus récemment. Malgré les initiatives pacifiques prises par la Géorgie pour améliorer les relations avec son voisin du nord, les forces d'occupation ont commencé à installer à grande échelle des barbelés et des clôtures le long de la ligne d'occupation. Ces derniers mois, ce processus s'est intensifié et a pris de l'ampleur. À ce jour, la longueur totale des barbelés dans le centre de la Géorgie a atteint 35 kilomètres, et le processus se poursuit. En de nombreux endroits, les clôtures de fil barbelé font que les maisons et terres agricoles de certains habitants se trouvent de l'autre côté de la ligne d'occupation, ce qui a de graves incidences humanitaires.

De même, en Abkhazie (Géorgie), des tranchées de 3 kilomètres de long ont déjà été creusées, et des talus et des ouvrages d'art ont été érigés le long de la ligne d'occupation. La dernière vague de transformation de la ligne d'occupation en véritable frontière a été accompagnée d'actes d'intimidation et de violence contre les habitants. Des familles ont été contraintes de démolir leur maison et de quitter la terre de leurs



ancêtres. L'installation de clôtures de fil barbelé dans la région de Tskhinvali a déjà touché 65 familles, les laissant pratiquement sans terre ou moyens de subsistance et créant ainsi une nouvelle vague de déplacés.

Le processus d'occupation en cours divise les familles et les communautés et empêche les contacts interpersonnels. Les habitants des régions occupées et des zones adjacentes sont privés de leurs libertés et droits fondamentaux, y compris la liberté de circulation, le droit à la vie de famille, le droit à l'éducation dans sa langue maternelle et d'autres droits civiques et économiques.

Nous sommes convaincus que le moment est venu pour la communauté internationale de défendre les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En conséquence, la Première Commission, chargée de mettre au point des initiatives et de formuler des idées pour s'attaquer aux problèmes existants dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement, doit également aborder les questions les plus décisives liées à la sécurité internationale, régionale et nationale.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Villacorta Nova, qui intervient au nom de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

**M. Villacorta Noval** (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

Ces quatre dernières années, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) a travaillé de concert avec la Première Commission dans le cadre du processus de revitalisation des travaux de la Commission et pour élaborer un programme politique adapté au contexte international actuel.

Aujourd'hui, il nous est agréable d'informer la Commission que les 33 États situés dans la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ont adopté, par consensus, une résolution intitulée « Nécessité urgente du désarmement nucléaire général et complet » dans le cadre de la XXIII<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'OPANAL tenue à Buenos Aires, en Argentine, en août.

Il y a 46 ans, les États d'Amérique latine et des Caraïbes signaient le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), par lequel ils ont pris l'engagement de procéder à la dénucléarisation militaire de la région, mais également d'atteindre l'objectif ultime de la zone, à savoir, à terme, un désarmement général et complet.

Cette résolution marque le début de la dernière phase mentionnée dans le préambule du Traité et souligne qu'il faut entamer d'urgence des négociations en vue d'un instrument universel juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires.

L'Amérique latine et les Caraïbes respectent les normes établies en matière de non-prolifération et ont concrètement contribué au processus de désarmement nucléaire; mais, ce n'est pas suffisant. Tant que des armes nucléaires existeront n'importe où dans le monde, nous vivrons sous la menace et dans la crainte qu'une quelconque explosion, accidentelle ou intentionnelle, pourrait avoir des incidences humanitaires catastrophiques à l'échelle mondiale.

Nous devons donc avancer sur la voie de l'abolition de ces armes. À cette fin, il importe que les États dotés d'armes nucléaires suppriment le rôle joué par de telles armes dans leurs doctrines militaires et politiques de sécurité.

D'ici là, les États membres de l'OPANAL appellent les États signataires des deux protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco à modifier ou retirer les réserves ou les déclarations interprétatives qu'ils ont formulées lors de la signature ou de la ratification de ces protocoles.

En 2013, nous avons accompli de nouveaux progrès aux niveaux régional et international. Au plan régional, nous soulignons les efforts déployés conjointement par l'OPANAL et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour promouvoir des mesures en faveur d'un désarmement nucléaire total et complet.

Il est particulièrement important d'évoquer la coopération visant à « définir une position commune sur les questions relatives au désarmement nucléaire », comme indiqué dans le communiqué spécial publié en 2011 par la CELAC sur l'élimination complète des armes nucléaires et réaffirmé dans la Déclaration de Santiago adopté au premier sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, organisé du 26 au 28 janvier

à Santiago, et comme il apparaît également dans la déclaration sur la désarmement nucléaire adoptée par la CELAC le 20 août à Buenos Aires.

Au niveau international, nous nous félicitons vivement de l'organisation, pour la toute première fois, de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement, tenue au Siège le 26 septembre (voir A/68/PV.11). À cette réunion, la présidence pro tempore de la CELAC a réaffirmé que notre région convenait par consensus qu'il est nécessaire de parvenir à un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, car il s'agit de la seule garantie de sécurité contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

De même, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, Ban Ki-moon, qui a déclaré à cette même réunion que :

« Certains pourront déplorer que le désarmement nucléaire n'est guère plus qu'un rêve, mais c'est ignorer les bénéfices très réels et concrets que le désarmement aurait pour toute l'humanité. Aboutir dans ce domaine permettrait de renforcer la paix et la sécurité internationales. Cela permettrait de libérer des ressources importantes et bien nécessaires pour le développement social et économique. ... Et cela permettrait de tirer un trait sur la dimension de peur qui obscurcit toute existence humaine. » (A/68/PV.11, p.3)

L'adoption, en 2012, et la mise en œuvre, en 2013, de la résolution 67/56 a marqué un tournant, avec la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous prenons note du travail réalisé par ce groupe sous la présidence du Costa Rica, de la participation de différents acteurs aux consultations, ainsi que du rapport soumis par la suite à l'Assemblée générale (voir A/68/514). Le Secrétaire général de l'OPANAL et les États membres de l'Organisme ont également pris part à ces débats.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des faits positifs, nous nous félicitons que le Mexique se charge de l'organisation de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, prévue à Nayarit les 13 et 14 février 2014. Nous espérons que tous les États participeront à cet événement. Nous reconnaissons également l'importance de la première

Conférence organisée sur cette question en mars à Oslo (Norvège).

Il est clair que c'est en 2013 que l'on a commencé à voir les couleurs de l'arc-en-ciel pointer à l'horizon un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne doutons pas que nous vivons un jour dans un monde exempt d'armes nucléaires, comme c'était le cas avant 1945. Aujourd'hui plus que jamais, l'OPANAL et ses États membres sont déterminés à défendre cette cause. Nous continuerons de prendre une part active à l'action menée aux niveaux régional et mondial en vue de promouvoir la sensibilisation au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, de coordonner les efforts avec d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, d'examiner des initiatives multilatérales conduisant à des négociations sur l'abolition des armes nucléaires et de coordonner les efforts déployés par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile à l'appui de cet objectif.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux membres souhaitant exercer leur droit de réponse, je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401, le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour; la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation de la Fédération de Russie prend la parole pour réagir à la déclaration faite par le représentant de la Géorgie qui, de nouveau, semble déconnectée de la réalité. La présence militaire de la Russie dans deux États indépendants, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, est tout à fait légitime et en conformité avec les accords bilatéraux conclus avec les deux républiques. Elle contribue à assurer la paix et la sécurité dans la région.

En ce qui concerne les mesures prises par l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en vue de la délimitation des frontières de ces deux États indépendants, nous tenons à souligner une fois de plus que la République d'Ossétie du Sud et la République de l'Abkhazie sont deux États indépendants pleinement habilités à assurer le contrôle de leurs territoires par tous les moyens qu'ils jugent nécessaires. La question du régime frontalier relève exclusivement des autorités de ces deux États.

Conformément à ses obligations internationales, la Fédération de Russie et ses gardes-frontière effectuent les tâches – et seulement les tâches – que leur ont déléguées les deux parties en vertu des accords bilatéraux de 2009 relatifs aux mesures de protection conjointes des frontières.

En ce qui concerne l'Ossétie du Sud, nous voudrions indiquer que les mesures de surveillance de la frontière visent surtout à réduire le nombre d'incidents liés aux violations de la frontière commises par les citoyens des deux côtés de la frontière, éliminant ainsi un facteur susceptible d'exacerber les tensions à la frontière.

Le fait est que depuis le début de ces opérations frontalières, le nombre de ces incidents a baissé considérablement, ce qui a été notamment confirmé par la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie. Malheureusement, à l'Ouest, l'on continue de rejeter ces arguments et de soutenir que rien n'a été fait pour remédier à la situation. L'on pourrait dire à juste titre que les auteurs de ces déclarations ne disent pas toujours toute la vérité en ce qui concerne les opérations frontalières en Géorgie.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Il y a de toute évidence des contradictions entre la déclaration faite par la délégation russe et une déclaration faite par les hautes autorités russes, qui ont publiquement dit qu'elles s'étaient préparées à ces scénarios bien avant la guerre d'août, et que les exercices militaires menés à la frontière avec la Géorgie pendant des années, bien avant 2008, constituaient un autre élément de preuve à cet égard.

Toutefois, pour éviter tout biais que l'on pourrait imputer tout naturellement à un Représentant permanent, je tiens à rappeler qu'un rapport de la Mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie, conduite par l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, contient des références précises à ce qui s'est passé des années auparavant.

S'agissant de ce qui se passe maintenant, tout d'abord, jusqu'à aujourd'hui, la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie se voit refuser l'accès à l'autre côté des barbelés, c'est-à-dire l'autre côté de la ligne d'occupation. La Mission a seulement accès au territoire contrôlé par la Géorgie, mais n'a pas accès à l'autre côté.

La Géorgie a pleinement coopéré avec toutes les instances internationales sur le terrain pour résoudre ces problèmes. Cependant, le vide créé par l'obstruction faite à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie en 2009 subsiste, et nous en payons les conséquences aujourd'hui.

La Géorgie n'a épargné aucun effort pour renforcer ses capacités afin de normaliser ses relations avec la Russie. Elle a exprimé sa volonté de participer à des discussions et des négociations axées sur les résultats sur la base des principes du droit international.

Nous avons offert de signer un accord sur le non-recours à la force. Le dernier effort en date de notre part, mais non le moindre, fut la création du Bureau du Conseiller spécial du Premier Ministre pour le dialogue avec la Russie. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie pour parvenir à une solution durable et pacifique. Mais en attendant, nous devons tous consentir des efforts pour soulager les souffrances humaines résultant de l'installation de barbelés à travers certains villages.

Je voudrais également faire référence à la définition du mot « occupation » telle qu'elle apparaît dans le dictionnaire *Merriam-Webster*, à savoir le fait pour une force militaire étrangère de s'emparer et de se rendre maître d'une zone. L'occupation ne donne pas lieu à une nouvelle réalité ou à un nouvel État indépendant. En outre, la présence illégale de l'armée russe sur le terrain est un fait bien connu qui a été confirmé par les observateurs internationaux, y compris la Mission de surveillance de l'Union européenne, qui est sur le terrain. Par ailleurs, des citoyens russes font partie des hauts responsables de la région d'Ossétie du Sud/Tskhinvali et de l'Abkhazie.

Malheureusement, la situation demeure critique, et je pense que les deux parties doivent tout mettre en œuvre pour régler les problèmes humanitaires auxquels les populations sont confrontées, des deux côtés de la frontière.

*La séance est levée à 12 h 40.*